

Villemandeur... la privatisation au grand jour



vendredi 5 janvier 2007

Avec la décentralisation des TOS, une faille était ouverte : en se désengageant au profit des collectivités locales, ces dernières ont acquis la possibilité de gérer les missions des TOS - ce qui signifie que celles-ci peuvent être confiées à des entreprises privées [1].

Mais si ce processus de privatisation, rendu possible par la loi de décentralisation, n'osait jusqu'à présent que s'infiltrer par la fenêtre, il n'hésite pas aujourd'hui à passer par la grande porte. Et c'est dans le Loiret que ça se passe : en effet, un contrat de partenariat public-privé vient d'être signé par le Conseil général du Loiret avec deux entreprises privées, Sogea Nord-Ouest, filiale de Vinci Construction, et Aufixip, appartenant au groupe Crédit Agricole, pour "le financement, la construction et la maintenance" d'un nouveau collège situé à Villemandeur. Et le contrat précise que Sogea Nord-Ouest se voit confié pendant (dans un premier temps) dix ans les tâches "d'entretien, maintenance, exploitation, gardiennage, nettoyage des locaux, gestion des déchets, entretien des espaces verts, gestion des fluides." En clair, cela signifie qu'une fois le collège construit, l'intégralité des missions des TOS sera confiée à des entreprises privées. Cette première dans l'Education nationale a été saluée par les signataires du contrat et les médias libéraux, qui se félicitent que notre département soit en avance dans le recul social.

Cette fois-ci l'entreprise de casse du service public vient de franchir un grand pas. Et ce, comme à chaque fois, au détriment des usagers, des contribuables et des travailleurs. La qualité du service sera en baisse : par exemple, les salariés d'une entreprise de nettoyage ne viendront que le soir après les cours, donc il n'y aura plus personne pour nettoyer en journée ; pour la restauration, il n'y aura plus de nutritionniste visant les menus pour assurer l'équilibre alimentaire... Et tout cela coûtera plus cher, soit pour l'Etat et donc le contribuable, soit pour les usagers (pour la restauration), les prestations d'une entreprise privée devant couvrir non seulement le service effectué mais aussi les dividendes des actionnaires [2]. Enfin, les tâches remplies par les TOS seront désormais accomplies par des travailleurs souvent précaires - les entreprises de nettoyage, par exemple, sont bien connues pour leur pourcentage impressionnant de salariés en intérim, CDD et temps partiel imposé.

N'oublions pas aussi que, les TOS faisant partie des équipes éducatives, leur absence sera douloureusement ressentie, car dans un collège la présence d'un nombre suffisant d'adultes est indispensable pour des élèves manquant souvent de repères.

Sud éducation avait dès l'annonce de la loi de décentralisation des TOS tiré la sonnette d'alarme et combattu ce transfert qui préparait la privatisation des missions des TOS, première étape avant celles des personnels administratifs et enseignants. Nous demandons l'annulation de cette loi et le maintien des TOS dans la fonction publique d'Etat. Concernant le collège de Villemandeur, nous demandons que le Conseil général mette un terme à ce partenariat public/privé, et donc que dès l'ouverture du collège des personnels TOS soient nommés pour remplir les missions qui sont les leurs.

L'éducation est un bien commun et non une marchandise. Elle doit se dérouler dans un espace public sans intrusion de la logique d'entreprise. Défendons-la contre toute intrusion du privé !

Sud éducation Loiret

[1] Dès juin 2000, un rapport rédigé par une mission commune d'information du Sénat avait non seulement envisagé le transfert des TOS, mais suggérait également qu'une partie des tâches des TOS soit confiée à des sous-traitants, notamment dans le nettoyage et la restauration, ainsi que le rappelle un rapport d'information sur la décentralisation des TOS présenté devant le Sénat le 8 novembre dernier par le sénateur... Eric Doligé, également président du Conseil général du Loiret ! (Source : www.senat.fr/rap/r06-062/r06-0620.html).

[2] Les dividendes versés par Vinci à ses actionnaires ont doublé en cinq ans et progressé de 14 % en 2005 (source : www.vinci.com/vinci.nsf/fr/actionnaires-info-edito.htm).